



CERTIMETIERS ARTISANAT

Présentation **CertimétiersArtisanat**

Pour les artisans, inscrits au répertoire des métiers, et leurs collaborateurs, l'Assemblée permanente et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat ont créé **CertimétiersArtisanat**, un certificat de signature électronique de classe 3+ qualifié RGS**. Il est conforme aux règles de sécurité les plus récentes et vous permet de signer des documents électroniques et d'accéder en toute sécurité aux échanges dématérialisés.

Ce certificat se présente sous la forme d'une clé cryptographique qui se branche sur le port USB d'un ordinateur et nécessite un code secret (dit code PIN).

Pour obtenir un certificat CertimétiersArtisanat, vous devrez remplir un contrat d'abonnement puis votre certificat vous sera remis en main propre 10 jours ouvrés après dépôt de votre dossier complet.

Le prix du certificat CertimétiersArtisanat est de **75 € TTC pour trois ans**. Ce prix comprend le certificat en lui-même, stocké sur une clé cryptographique (ressemblant à une clé USB), un CD-ROM d'installation et un guide utilisateur.

Un certificat est strictement personnel. Il contient le nom, le prénom, l'adresse mail de l'abonné ainsi que le n° SIREN de son entreprise. Il ne peut pas être délivré à une personne morale. Il peut par contre être délivré à un mandataire désigné par le représentant légal de l'entreprise.

CertimétiersArtisanat est extrêmement simple à utiliser

Lors de sa première utilisation vous devrez l'installer sur votre ordinateur grâce au CD-Rom qui vous aura été remis. Le guide utilisateur pourra vous aider si vous en avez besoin. Cette installation n'est à faire qu'une seule fois. Ensuite, **il vous suffira d'insérer votre clé CertimétiersArtisanat dans le port USB de votre ordinateur et de saisir votre code secret pour être authentifié**. Vous pourrez alors signer électroniquement vos documents et faire toutes vos démarches administratives sur Internet en toute sécurité.

CertimétiersArtisanat, à quoi cela va-t-il vous servir ?

- à déclarer votre TVA par internet sur le site TéléTVA
- à faire des demandes d'immatriculation de véhicules (SIV)
- à effectuer vos déclarations sociales à l'URSSAF
- à répondre à des offres de marchés publics
- à signer tous vos documents Word, PDF et vos messages électroniques.

En résumé, CertimétiersArtisanat c'est :

- **Simple** : votre clé et son code secret suffisent pour vous authentifier.
- **Rapide** : vous pouvez faire toutes vos démarches via Internet, vous n'avez plus besoin de vous déplacer.
- **Sécurisé** : notre certificat est conforme aux règles de sécurité les plus récentes et les plus exigeantes. Il vous garantit la confidentialité et la sécurité de tous vos échanges sur Internet.

● **Économique** : un des moins chers du marché, il vous permet de réduire considérablement vos frais d'affranchissement en donnant une valeur légale à vos devis et à vos factures signés électroniquement.

La commande et l'obtention d'un certificat numérique se fait **en 3 étapes** :

Etape 1 :

Vous trouverez sur le lien suivant le contrat d'abonnement au [format PDF](#).

<https://cel.certeurope.fr/commande/CERTIMETIERSARTISANAT>

Vous devez remplir ce contrat d'abonnement et rassembler toutes les pièces justificatives demandées. Elles sont indiquées dans le contrat en page 2. Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez vous rendre dans la chambre de métiers et de l'artisanat dont vous dépendez afin qu'un agent vous assiste.

A la fin de votre saisie en ligne vous aurez la possibilité de télécharger votre contrat pré-rempli qu'il vous suffira de signer. Le demandeur doit être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité qui sera présentée au conseiller de la Chambre de Métiers et de l'artisanat afin qu'il en prenne une copie qui sera « certifiée conforme ».

Etape 2 :

Rendez-vous ensuite à la chambre de métiers et de l'artisanat dont vous dépendez pour remettre ce dossier à un conseiller. Il vérifiera que votre dossier est bien complet puis procédera à l'enregistrement de votre demande, en la transmettant par courriel à nos services.

Etape 3 :

Votre certificat CertimétiersArtisanat vous sera **remis en main propre** par votre chambre de métiers au plus tard **10 jours ouvrés après le dépôt de votre dossier complet**. Il vous sera demandé de signer un bon de remise en main propre assurant que vous l'avez bien réceptionné. Ce certificat se présente sous la forme d'une clé cryptographique et se branche sur le port USB de votre ordinateur. Le code secret de votre certificat (ou code PIN) vous sera envoyé par courrier séparé directement chez vous. Vous **avez alors 3 semaines pour activer votre clé et en modifier le code secret**.

Contact CMA 23: Sylvie DUMONTEIL – 05 55 51 95 36